

Santé Active

Règlement général

1. Le contrat d'affiliation se rapporte exclusivement aux activités mentionnées et décrites dans le formulaire d'inscription.
2. Les abonnements sont conclus pour une période déterminée de date à date. Seuls les cas de force majeure acceptés par la direction et appuyés par un écrit officiel (certificat, attestation) les périodes de vacances annuelles (maximum 4 semaines par an) déclarées par écrit avant qu'elles ne prennent cours ainsi qu'une impossibilité de notre part d'ouvrir le centre ou d'assurer les cours pourront faire l'objet d'une prolongation ou d'abonnement.
3. Dans le cas d'un abonnement de 13 séances, l'abonné devra nous avertir par sms du jour et l'heure de ses entraînements dans les 24 heures précédant sa séance.
4. Le paiement des abonnements se fait au comptant et dans sa totalité le jour de l'inscription. Une dérogation sera toutefois possible pour les abonnements d'un an ou le paiement pourra s'effectuer en deux tranches équivalentes : une première à l'inscription et une deuxième le mois suivant.
5. Aucun crédit ne sera accepté.
6. En cas de rupture du contrat par le membre avant le terme normal, aucun remboursement ne pourra être réclamé.
7. Santé Active se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et les tarifs du centre. Les modifications de tarifs ne seront pas applicables sur les abonnements en cours.
8. Santé Active se réserve le droit d'adapter les horaires en fonction de certaines circonstances : aménagement, réparation travaux, vacances,... Les membres en seront avertis par voie d'affichage (ou sur nos réseaux sociaux), le plus tôt possible, suivant que l'événement soit prévisible ou non.
9. Les périodes de fermeture annuelles seront également annoncées par voie d'affichage et sur nos réseaux sociaux. Santé Active est fermé le weekend et tous les jours fériés légaux (sauf séance privée avec un coach).
10. Santé Active décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.
11. Les membres autorisent Santé Active à utiliser des photos de groupes ou de personnes à des fins strictement rédactionnelles ou promotionnelles.
12. Santé Active a couvert sa responsabilité civile. Toute autre couverture reste à charge de l'adhérent.
13. L'abonné reconnaît par la signature du contrat avoir reçu et approuvé le règlement général, le règlement d'ordre intérieur, les horaires d'ouverture, les différentes formules d'abonnement et les tarifs. Dans le cas d'un mineur, le contrat devra être signé par les parents.
14. Santé Active est à tout moment en droit d'interdire l'accès au centre à tout abonné qui ne respecterait pas les règles établies, et ce, soit pour une durée déterminée par le centre lui-même, soit définitivement en cas de manquement grave, sans qu'aucun remboursement ne puisse lui être réclamé.
15. Santé Active peut si la nécessité s'en fait sentir, modifier ou compléter le présent règlement.